

## Synthèse des données

### Panneau Indicateur de Vitesse

Mesdames, Messieurs,

L'installation du Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein de votre commune présente une double finalité :

- Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive,
- D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également de vous permettre d'en informer les forces de l'ordre si vous le jugez nécessaire ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulations traversant votre commune (mise en place de mobilier urbain ...).

A ce titre vous trouverez ci-dessous une analyse synthétique des données recueillies en octobre 2017.

	Nombre Véhicules	vitesse moyenne en km/h	vitesse maximum en km/h	Relevé des vitesses
Commune : <b>RECQUIGNIES</b>				
Rue : <b>René Fourchet</b>	<b>53 495</b>	<b>44,42</b>	<b>159</b>	- <b>80,68 % circulent entre 0 et 50 km/h,</b> - <b>18,41 % circulent entre 51 et 70 km/h</b>
Limitation : <b>50 km/h</b>				



La vitesse maximale a été atteinte le **vendredi 13 octobre à 7h28.**

Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées **le matin entre 7h et 8h et le soir entre 22h et 23h.**

Parmi les **19,32 %** de personnes dépassant la limitation de 50 km/h, **0,88%** circulent entre **71 et 90 km/h.**